

Hospiflex

L'assurance hospitalisation
flexible



Nous sommes là pour vous. **ethias**



Soyez aux petits soins avec vos collaborateurs

Maladie, accident, grossesse, accouchement : lors d'une hospitalisation, les frais restant à charge de votre collaborateur peuvent être importants. La solution ? L'assurance Hospiflex, bien plus qu'une simple assurance hospitalisation...

● L'assurance Hospiflex est une valeur sûre avec plus de 800 000 bénéficiaires.

● Des formules flexibles adaptées aux besoins de vos collaborateurs et à votre budget !

- Formule « chambre individuelle » ou formule « chambre commune ou à 2 lits ».
- Intervention de manière illimitée ou à concurrence de 100 %, 200 % ou 300 % du montant de l'intervention légale.
- Il est également possible d'opter pour l'application d'une franchise.



● Des garanties facultatives :

- **Ethias Servi+** : offre de services non médicaux (aide-ménagère, jardinage...) à la suite d'une hospitalisation en lien direct avec une des maladies graves énumérées dans le contrat.
- **Assistance** : offre de prestations d'assistance à l'étranger (avance des frais médicaux, envoi de médicaments et de matériel, doctor on call...) et en Belgique (aide psychologique, avis médical complémentaire...).
- Intervention dans la prise en charge des frais de location de TV, frigo et téléphone (hors communications).

● Qui peut être couvert ?

- Les membres du personnel et les membres de leur famille.
- Intervention dans les frais de dépistage de maladies génétiques réalisé au nouveau-né (pendant l'hospitalisation de la mère et consécutif à un accouchement couvert).

Qu'est-ce qui est remboursé ?

- ✓ Les frais hospitaliers
- ✓ Les frais de transport en cas d'hospitalisation (y compris le transport en hélicoptère)
- ✓ Les frais de séjour d'un parent dans la chambre d'un enfant de moins de 18 ans (rooming-in)
- ✓ Les frais ambulatoires pré- et post-hospitaliers (médicaments, honoraires médicaux, kinésithérapie, les traitements homéopathiques, la chiropraxie, l'ostéopathie et l'acupuncture, les apps agréées reprises sur mHealthBelgium...)
- ✓ Les frais liés à **40 maladies graves** (cancer, diabète, maladie de Parkinson, maladie d'Alzheimer, maladie de Crohn, maladies infectieuses dues à un coronavirus...)
- ✓ L'hospitalisation de jour
- ✓ Les accouchements (y compris l'accouchement à domicile ou dans une polyclinique)

Mais aussi...

- ✓ Les frais relatifs aux hospitalisations ayant pour objet la réalisation de **traitements de PMA**
- ✓ Les frais de séjour du donneur en cas de transplantation d'un organe en faveur de l'assuré
- ✓ Les frais médicaux relatifs à l'opération de **la cataracte pratiquée au cabinet d'un ophtalmologue**
- ✓ Les frais relatifs aux hospitalisations ayant pour objet l'ablation préventive d'un organe réalisée en raison de l'existence d'une mutation génétique entraînant un risque accru de développer un cancer et les frais relatifs à la reconstruction mammaire
- ✓ **Les hospitalisations à domicile (HAD)**
- ✓ Les frais relatifs aux soins palliatifs à domicile

Qu'est-ce qui n'est pas remboursé ?

Ethias pratique les exclusions classiques répandues dans le secteur de l'assurance.

Ne sont pas assurées les prestations résultant :

- ✗ d'un traitement esthétique ou de rajeunissement ;
- ✗ d'accidents survenus à l'assuré en état d'ivresse, d'intoxication alcoolique ou sous l'influence de drogues, narcotiques ou stupéfiants utilisés sans prescription médicale ;
- ✗ de maladies dont la cause ou l'une des causes est l'alcoolisme, la toxicomanie ou l'usage abusif de médicaments ;
- ✗ de tout sevrage, qu'il soit consécutif à la consommation d'alcool, de drogues, de stupéfiants ou de toute autre substance pour laquelle il y a accoutumance ;
- ✗ de la stérilisation et de traitements contraceptifs ;
- ✗ de cures thermales ;
- ✗ d'un événement de guerre ;
- ✗ de troubles civils ou d'émeutes, sauf lorsque l'assuré n'a pas pris une part active ou qu'il s'est trouvé dans un cas de légitime défense ;
- ✗ de la pratique en tant que professionnel(le), d'un sport quelconque ;
- ✗ d'un sinistre causé intentionnellement par l'assuré, de la participation de l'assuré à des crimes et délits ainsi qu'à des paris ou défis. Il est précisé que les prestations résultant d'une tentative de suicide demeurent couvertes ;
- ✗ de la pratique d'un sport ou d'une activité dans un endroit non autorisé ;
- ✗ de sinistres résultant de l'utilisation d'énergie nucléaire.



Hospiflex

Les avantages pour l'assuré

Bon à Savoir

- Aucune formalité médicale au moment de l'affiliation (ni questionnaire ni examen)
- Aucune obligation d'affiliation pour les membres de la famille
- Aucun délai d'attente : pour les assurés dont l'affiliation est automatique ainsi que ceux dont l'affiliation est facultative et confirmée dans les deux mois suivant le moment à partir duquel s'ouvre le droit à l'affiliation
- Le personnel retraité peut continuer à bénéficier de la police d'assurance collective

Offrir aux collaborateurs de votre organisation une assurance soins de santé de qualité et la garantie d'un service irréprochable en cas de problème constitue un atout réel et très apprécié dans la gamme d'avantages extralégaux proposés. **Découvrez les services liés aux contrats soins de santé proposés par Ethias.**

Des services pour simplifier la vie des assurés

AssurCard

Si l'assuré(e) est hospitalisé(e), il/elle déclare l'hospitalisation grâce à son numéro AssurCard :

- ✓ via l'adresse : www.ethiashospi.be
- ✓ via la borne AssurCard à l'hôpital
- ✓ via l'espace client Soins de santé



Les avantages ?

- ✓ Grâce à l'AssurCard, la facture d'hospitalisation est, dans la plupart des cas, directement payée par Ethias à l'hôpital.
- ✓ Dans la plupart des cas, pas d'acompte à débourser avant d'entrer à l'hôpital
- ✓ Ouverture immédiate du dossier

AssurPharma

L'assuré présente le code-barres Assurpharma reçu de son assureur à son pharmacien. Le pharmacien transmet à Ethias (de manière électronique) l'attestation BVAC*. Ethias procède alors au remboursement des médicaments.



Les avantages ?

- ✓ L'assuré ne doit plus envoyer les BVAC à Ethias, qui les reçoit automatiquement le jour de l'achat des médicaments.
- ✓ Accélération des remboursements.

* Une attestation BVAC est un ticket de caisse détaillé reçu du pharmacien pour demander un remboursement auprès de la mutualité ou d'une assurance. L'abréviation BVAC signifie « Bijkomende Verzekering/Assurance Complémentaire ».

AssurMed

AssurMed accélère le remboursement des frais médicaux

Grâce à AssurMed, les attestations de soins établies de manière électronique par les médecins généralistes et les dentistes peuvent être transmises de façon digitale et sécurisée afin de permettre un remboursement plus rapide.



Espace Client

Un service en ligne gratuit et sécurisé qui permet à vos collaborateurs de suivre et gérer leurs dossiers « soins de santé » :

- vue globale des bénéficiaires et de leurs couvertures
- rappel de leur numéro AssurCard
- possibilité de déclarer une hospitalisation
- envoi en ligne de leurs documents médicaux
- envoi en ligne des pièces justificatives de frais
- suivi des remboursements...

Connexion via ordinateur, tablette et smartphone (ergonomie et fonctionnalités identiques à une app).

Accès sécurisé : plusieurs modes d'identification dont l'application Itsme®.

Pour y accéder, il suffit de créer un compte personnel dans l'espace client sur www.ethias.be/espaceclient.

Espace client



SOINS DE SANTÉ

Une plateforme digitale pour simplifier la vie des employeurs

Ethias Connect

Quelles sont les fonctionnalités ?



Aperçu général :

- visualiser la liste des contrats d'assurance soins de santé souscrits par votre organisation
- consulter les données de base comme le statut du contrat, la date d'effet, la date d'échéance...

Gestion des bénéficiaires :

- ajouter, supprimer ou modifier les données des bénéficiaires directement dans Ethias Connect ;
- télécharger la liste complète des bénéficiaires ;
- transmettre vos fichiers Excel avec les données des bénéficiaires ;
- envoyer des attestations (ex : attestation de décès...).

Historique

Vous pouvez consulter l'historique des actions réalisées (ajout de bénéficiaire(s), modification de données, ajout et suppression de documents...).

Facturation

Vous pouvez recevoir et consulter les factures détaillées relatives aux contrats d'assurance soins de santé souscrits par votre organisation, obtenir un duplicata...

Plus d'infos ? Demander une offre ?

Pour obtenir une offre de contrat, la fiche info ainsi que nos conditions générales gratuitement, prenez contact avec le service commercial :

entreprises@ethias.be

secteurpublic@ethias.be

secteurnonmarchand@ethias.be



www.ethias.be/hospiflex

Hospiflex est une assurance hospitalisation soumise au droit belge. Il s'agit d'un contrat annuel reconduit tacitement chaque année sauf en cas de renoncement envoyé au moins 3 mois avant la date d'échéance du contrat. Toute décision de souscrire à l'assurance hospitalisation doit être fondée sur un examen des conditions générales et de la fiche d'information. Vous n'êtes pas satisfait(e) ? Vous pouvez envoyer un courrier à Ethias, voie Gisèle Halimi 10 à 4000 Liège, ou un e-mail à gestion-des-plaintes@ethias.be. Si aucun accord n'est trouvé, vous pouvez adresser une plainte à l'Ombudsman des Assurances (www.ombudsman-insurance.be), Square de Meeûs 35 à 1000 Bruxelles.

ethias